

# Projet d'accueil



*Maison d'Assistantes Maternelles*  
*8 rue de l'église – 67340 Lichtenberg*  
*03.88.03.50.11*

Cousin Betty  
Dahlem Sylvia  
Handschumacher Nicole

# Le projet d'accueil

L'île aux enfants est une maison d'assistantes maternelles située 8 place de l'église à Lichtenberg.  
La MAM est composée de trois assistantes maternelles :

- Mme Cousin Betty
- Mme Dahlem Sylvia
- Mme Handschumacher Nicole.

Nous avons souhaité travailler ensemble afin d'apporter aux familles un lieu d'accueil, d'échanges et de bien être pour leurs enfants.

La petite taille de la MAM permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité tout en lui offrant les avantages d'une mini collectivité. Elle est plus adaptée au développement des enfants, à leur rythme et peut répondre plus facilement aux besoins des enfants et des parents.

L'île aux enfants se compose de la façon suivante :

- 1 espace d'accueil
- 1 grande pièce de vie divisée en différents espaces suivant l'âge et les activités
- 1 cuisine où les enfants n'auront pas accès
- 1 salle de bain pour les enfants avec WC adaptés
- 1 WC privatif
- 1 buanderie
- 2 chambres à coucher
- 1 salle de motricité
- 1 bureau
- 1 jardin

Les assistantes maternelles de l'île aux enfants s'engagent à veiller au bien-être des enfants, à leur développement physique, à leur sécurité affective, en leur assurant un accueil individualisé, adapté à leur âge et à leur rythme.

## **1. Contrat de travail**

Pour chaque enfant, un contrat de travail sera établi. A ce contrat s'ajouteront plusieurs documents à remplir par les parents

- liste des personnes majeures habilitées à récupérer l'enfant
- conditions et limites de sorties en dehors de la MAM
- autorisation de transport
- autorisation à photographier ou filmer l'enfant
- autorisation d'administrer des médicaments
- informations médicales

L'accueil de l'enfant ne pourra commencer qu'une fois le dossier complet. Les frais de dossier sont de 12€/contrat.

Par ailleurs le métier d'assistantes maternelles est régi par la convention collective nationale de travail des Assistants maternels du particulier employeur. En cas de litige, nous nous référerons toujours à cette CCN qui sera consultable sur demande à la MAM.

Afin de simplifier la déclaration des salaires sur Pajemploi.fr, un décompte des jours d'accueil, des repas et des heures complémentaires ou supplémentaires sera remis tous les mois.

## 2. Adaptation

Nous attachons une importance primordiale à la période d'adaptation. Celle-ci doit se faire suivant le rythme de l'enfant et sera donc propre à chaque enfant.

Nous conseillons aux parents de venir 1 ou 2 fois pendant 1/2h avec leur enfant afin que celui-ci s'habitue au lieu, aux visages. Puis nous proposerons une première séparation d'1/2heure, puis une 1h voire 2, puis une ½ journée avec prise d'un repas.

Une adaptation réussie est le gage d'un accueil quotidien serein !

La période d'essai du contrat de travail signé entre l'assistante maternelle et le parent employeur démarrera dès le premier jour d'adaptation.

## 3. Conditions d'arrivée et de départ

➤ Un espace d'accueil sera aménagé à l'entrée de la MAM. Cet espace sera organisé de façon à ce que les parents puissent préparer leur enfant (habillage, déshabillage, rangement des affaires). Il sera équipé de petits bancs, de casiers et porte-manteaux nominatifs.

Dans cet espace seront également affichés tout les éléments relatifs à la vie de la MAM et communs à tous les parents (menus de la semaine, dates de congés payés, événements ponctuels etc).

➤ Pour des raisons d'hygiène, les enfants porteront des chaussons fournis par les parents (changement des chaussures dans l'espace d'accueil). Le parent qui est amené à entrer dans l'espace de vie, au moment de l'adaptation, sera tenu de mettre les sur-chaussures à disposition dans le hall d'accueil.

➤ Pour des raisons de sécurité, seul le parent accompagnant l'enfant est autorisé à entrer dans l'espace de vie, si besoin. Toute autre personne (frère, sœur, grand parents...) devra rester dans le hall d'accueil.

➤ Chaque assistante maternelle sera autant que possible présente à l'arrivée et au départ des enfants qu'elle accueille afin d'effectuer la transmission auprès du parent. Un cahier de liaison pourra être proposé aux parents.

➤ Le parent amène son enfant à la MAM en parfait état de propreté.

➤ Pour des raisons de sécurité, tous les bijoux (bracelets, boucles d'oreilles, colliers) et les jouets extérieurs à la MAM (en dehors du doudou et de la tétine) sont interdits à la MAM.

➤ En fin de journée, l'assistante maternelle prépare l'enfant à l'arrivée du parent (soit au départ de l'enfant). Il est impératif de prévenir en cas de retard afin de pouvoir rassurer l'enfant.

Rappel: les horaires notés sur le contrat de travail sont les horaires d'arrivée (moment où l'enfant franchit la porte de la MAM) et de départ (moment où l'enfant quitte la MAM et non moment où le parent arrive pour le chercher).

## 4. La délégation

Chaque parent autorise l'assistante maternelle qui accueille son enfant à déléguer cet accueil aux deux autres assistantes maternelles exerçant dans la MAM.

Dans ce cas, le parent demeure employeur de la seule assistante maternelle à laquelle il confie son enfant.

L'autorisation de délégation figure dans le contrat de travail de l'assistante maternelle et l'accord des deux autres assistantes maternelles auxquelles l'accueil peut être délégué est joint en annexe du contrat de travail de l'assistante maternelle délégante.

La délégation d'accueil ne fait l'objet d'aucune rémunération supplémentaire. Le planning des délégations sera affiché à la semaine.

## 5. la MAM au quotidien

Notre organisation sera adaptée aux besoins des enfants. Nous resterons constamment attentives aux manifestations physiques de l'enfant (repas, sommeil, sécurité affective...).

En l'accueillant nous allons participer à l'éveil de l'enfant, à sa socialisation et à son éducation.

Il est essentiel que les parents aient confiance en nous. L'enfant doit savoir que les adultes qui l'entourent sont sur la même longueur d'onde, même si les règles ne sont pas identiques chez eux et dans la MAM.

### ➤ Les temps d'éveil :

Le jeu est le meilleur moyen d'apprendre et de se sociabiliser.

Nous alternerons des temps de jeux libres, seul ou en groupe et des temps d'activités intérieures (bricolages, coloriages, pâtes à modeler etc...) ou extérieures (jardinage, bac à sable etc...)

Des temps de lecture et de chant seront également intégrés à différents moments de la journée.

Il n'y aura pas de télévision dans la MAM.

### ➤ Les temps de sommeil

C'est pendant le sommeil que l'enfant se réapproprie ce qu'il a fait pendant les périodes d'éveil.

Il faut respecter des règles de sécurité et de confort (coucher l'enfant sur le dos sur un matelas ferme, sans oreiller, maintenir la pièce à une température de 18°C, utilisation de gigoteuse).

Pour les tout-petits, dès que la fatigue se manifestera, une sieste sera proposée. Pour les plus grands, la sieste sera proposée collectivement après le repas.

Il est primordial de respecter le rythme de l'enfant.

Quelles sont les heures de sommeil de votre enfant dans la journée ?.....

Dort-il : dans l'obscurité ? Ou légère pénombre ?

### ➤ La prise des repas

Les biberons seront donnés au calme, par l'assistante maternelle de référence. Les parents fournissent le lait et les biberons.

Pour les enfants de 6 à 18 mois environ, le repas sera donné dans la chaise haute quand le besoin s'en fait sentir.

Les enfants de 18 mois et plus prendront le repas à table, en commun, pour un moment d'échange, de convivialité et de plaisir.

La seule boisson servie sera l'eau.

Quelles sont ses heures habituelles de prise de repas ?.....

Quels sont vos souhaits en la matière ? .....

### ➤ Le temps de change et l'acquisition de la propreté

Le change est assuré autant que possible par l'assistante maternelle de référence.

Les parents doivent fournir : les couches, une tenue de rechange, éventuellement un tube de crème pour le change (avec ordonnance médicale) et du lait de toilette.

La MAM fournit les gants de toilettes, les serviettes en papier jetables, le savon doux ph neutre, le dentifrice, le sérum physiologique et le coton.

Pour être propre, il faut que l'enfant soit prêt physiologiquement. Chaque enfant évolue différemment. L'acquisition de la propreté se fera à l'initiative des parents (sauf si l'enfant en voyant les autres enfants faire, en manifeste l'envie), l'assistante maternelle en accord avec celui-ci poursuivra cet apprentissage. Une initiation trop précoce peut occasionner un apprentissage difficile.

## 6. Nos valeurs

Les valeurs ne sont transmises aux enfants que si nous les appliquons à nous même. Il est ainsi plus facile à l'enfant de reproduire ce que fait l'adulte.

- La politesse : bonjour, merci, s'il te plait... ceci dès l'arrivée de bébé
- Le respect de l'adulte, des autres enfants, du matériel. On ne jette pas les jouets, chacun parle à son tour, on ne pousse pas, on n'arrache pas les jouets des mains etc...
- L'hygiène : lavage des mains, brossage des dents...
- La solidarité et le partage : aider celui qui est en difficulté (les enfants qui savent faire peuvent aider ceux qui sont en apprentissage)
- La responsabilité : confier des tâches simples à l'enfant, fonction de son âge, en l'encourageant afin de le faire progresser en confiance.
- La tolérance : chaque individu est unique !

## 7. Accueil en cas de maladie

D'une façon générale, les enfants malades sont acceptés selon les conditions suivantes :

- que les parents aient consulté leur médecin traitant (si fièvre supérieure à 38.5°C persistante) afin d'avoir un diagnostic, un certificat médical et un traitement en cours.
- que nous ayons des places disponibles pour accueillir l'enfant à des heures qui ne sont pas prévues initialement au contrat (pour les enfants scolarisés).

En cas de prise de médicament pendant le temps d'accueil, les parents fourniront en plus de l'autorisation à donner des médicaments, l'ordonnance délivrée par le médecin.

Toutefois, afin d'éviter toute épidémie, nous n'accueillerons pas les enfants dont la maladie demande une éviction temporaire de toute collectivité (certificat médical demandé).

Si l'état de santé de l'enfant se dégrade au cours de la journée, les parents sont avertis immédiatement afin de prendre des dispositions pour consulter le médecin.

Il conviendra de fournir un thermomètre et un antipyrétique (doliprane, par exemple) qui restera à la MAM afin de pouvoir administrer une dose en cas de fièvre supérieure à 38.5°C (à la condition d'une ordonnance datant de moins de 3 mois).

En cas d'urgence, nous contacterons le 15 afin de prendre les dispositions nécessaires pour le bien de l'enfant. Les parents seront ensuite avertis.

## 8. Engagements réciproques

Engagements des assistantes maternelles :

- respecter les termes du contrat de travail
- assurer la sécurité et veiller au bien être de chacun
- effectuer les transmissions orales et écrites (consulter et remplir le cahier de liaison)
- respecter les parents, les enfants et les collègues
- prévenir les parents en cas d'absence
- assurer la propreté des locaux

Engagements des parents :

- respecter les termes du contrat de travail
- prévenir en cas d'absence ou de retard
- respecter les modalités d'accueil et de départ
- transmettre les informations dans le cahier de liaison (si le parent en souhaite un)
- respecter les assistantes maternelles et leur travail

## 9. Récapitulatif des fournitures amenées par les parents

Chaque parent fournit pour son enfant un trousseau qui restera à la MAM. Ce trousseau sera composé :

- une tenue de rechange propre et adaptée à l'âge de l'enfant (et à la saison)
- des chaussons, pantoufles ou sur-chaussettes antidérapantes
- des couches (un paquet de préférence, le nombre de couches restantes sera communiqué en fin de semaine)
- produits d'hygiène (liniment, crème pour le change, lait de toilette...)
- Une brosse à dents
- un thermomètre
- un antipyrétique (avec une ordonnance médicale en rapport avec l'âge et le poids de l'enfant)
- Un doudou ou objet familier auquel l'enfant est attaché (si nécessaire)
- Une tétine (si nécessaire)

*Signature des parents*